

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit : lors d'une séance tenue le 16 décembre 2024, le Conseil a présenté et déposé le projet de *Règlement numéro 710-2024 sur la politique de participation publique*.

Le projet de règlement a pour objectif d'encadrer, sur l'ensemble du territoire, la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme en définissant les exigences relatives au contenu d'une politique de participation publique. Cette politique vise à rendre les processus de consultation publique plus transparents, en offrant aux citoyens une véritable capacité d'influence et des mécanismes de rétroaction. Elle prévoit la mise en place de procédures permettant l'expression de tous les points de vue et favorisant la conciliation des différents intérêts. Enfin, cette politique respecte les exigences de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (la « **LAU** »), et le conseil municipal entend se prévaloir de l'article 80.2 de cette même loi, lequel prévoit que lorsqu'une politique de consultation publique est en vigueur, aucun acte adopté par le conseil découlant de la LAU n'est susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **25 février 2024 à 19 h 00** au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité, au 10, rue Louis-Charles-Panet, à Sainte-Mélanie, du lundi au vendredi, aux heures d'ouvertures régulières et sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-melanie.ca.

Donné à Sainte-Mélanie, ce 17 février 2025.



Me François Alexandre Guay, L.L.M. Fisc.
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné François-Alexandre Guay, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Mélanie, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public à la Municipalité et à l'endroit prévu à cette fin ainsi que sur le site Internet de la Municipalité www.sainte-melanie.ca, le 17 février 2025 entre 9 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 février 2025.



**Me François Alexandre Guay, LL.M. FISC.
Directeur général et greffier-trésorier**